**Projet de marché B25-09543MR Fourniture de moyens de manutention**

ENTRE :

Le **COMMISSARIAT A L’ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES,** établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège social est situé Bâtiment Le Ponant D - 25 rue Leblanc à Paris 15ème - immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS PARIS B 775 685 019, représenté par …………………….…………, agissant en qualité de …………………….…………,

ci-après dénommé « **CEA** »

d’une part,

ET :

***(à compléter par le soumissionnaire)***

La **société …………………….…………**, au capital social de …………………….…………€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de …………………….…………sous le numéro \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_\_\_, dont le siège social est  situé …………………….…………, représentée par …………………….…………, agissant en qualité de …………………….…………,

ci-après dénommée « le **TITULAIRE** »

d’autre part.

ci-après désignés collectivement par « les Parties ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 - OBJET 3](#_Toc221523234)

[ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES 3](#_Toc221523235)

[ARTICLE 3 - INTERLOCUTEURS 3](#_Toc221523236)

[ARTICLE 4 - DETAIL DES PRESTATIONS 4](#_Toc221523237)

[ARTICLE 5 - DELAIS DE LIVRAISON 4](#_Toc221523238)

[ARTICLE 6 - CONDITIONS D'EXECUTION 5](#_Toc221523239)

[ARTICLE 7 - LIVRAISON 5](#_Toc221523240)

[ARTICLE 8 - SOUS-TRAITANCE 6](#_Toc221523241)

[ARTICLE 9 - RECEPTION 7](#_Toc221523242)

[ARTICLE 10 - MONTANT 7](#_Toc221523243)

[ARTICLE 11 - CONDITIONS ECONOMIQUES - ACTUALISATION DES PRIX 7](#_Toc221523244)

[ARTICLE 12 - ECHEANCIER DE FACTURATION 8](#_Toc221523245)

[ARTICLE 13 - CONDITIONS DE FACTURATION 8](#_Toc221523246)

[ARTICLE 14 - REGIME FISCAL 9](#_Toc221523247)

[ARTICLE 15 - PENALITES 9](#_Toc221523248)

[ARTICLE 16 - PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT 10](#_Toc221523249)

[ANNEXE 1 - POSTES SAP 11](#_Toc221523250)

**Ce projet de marché est fourni avec l’offre et doit être complété par le soumissionnaire à la   
page 1 et aux articles suivants :**

* « Interlocuteurs pour le Titulaire »,
* « Délais de livraison »,
* « Montant ».

# OBJET

Le présent projet de marché a pour objet de confier au Titulaire qui accepte, la fourniture de moyens de manutention pour le compte du CEA, centre de Valduc.

# DOCUMENTS APPLICABLES

Dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles du présent marché et de son annexe, lesquelles prévalent, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante :

* le Cahier des Charges (CDC) référencé CEA/VA/DSIN/SGDR DO 52 du 06/02/2026 et les informations complémentaires, le cas échéant,
* les Conditions Générales d’Achat (CGA) applicables à compter du 1er janvier 2022, disponibles dans les « documents utiles à télécharger » sur le lien suivant : https://www.cea.fr/entreprises/pages/fournisseurs/portail-des-marches-electroniques.aspx,
* le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) référencé B25-09543MR du 09/02/2026,
* à titre supplétif, l'offre du Titulaire, référencée \_\_\_\_\_ du \_\_/\_\_/\_\_\_\_, complétée des réponses aux questions, le cas échéant.

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance des documents ci-dessus et les avoir acceptés dans leur intégralité.

Les conditions générales du Titulaire, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

# INTERLOCUTEURS

Pour l'exécution du présent marché, les Parties désignent comme interlocuteurs :

## Pour le CEA

Partie technique :

Emmanuelle MASSON Tél. : 03.80.23.49.87 Mél : emmanuelle.masson@cea.fr

Gaetan GARNIER Tél. : 03.80.23.48.18 Mél : gaetan.garnier@cea.fr

Partie commerciale :

Mélanie ROBERT Tél. : 03.80.23.48.35 Mél : melanie.robert@cea.fr

Valérie GALLIBOUR Tél. : 03.80.23.45.27 Mél : gallibour.valerie@cea.fr

Partie Comptabilité fournisseur : Tél. : 01.69.26.40.00 Mél : cea-dam-comptabilite@cea.fr

## Pour le Titulaire

***(A compléter par le soumissionnaire)***

Partie technique :

…………………………………….. Tél. : \_\_.\_\_.\_\_.\_\_.\_\_ Mél :

Partie commerciale :

…………………………………….. Tél. : \_\_.\_\_.\_\_.\_\_.\_\_ Mél :

Le CEA et le Titulaire se tiennent mutuellement informés, par l'intermédiaire de leur interlocuteur accrédité, des prestations en cours et des réalisations obtenues.

Le CEA et le Titulaire peuvent changer de responsables en cours du marché notifié par simple courrier.

L’interlocuteur du Titulaire est un intervenant qualifié disposant de l'autorité nécessaire à la bonne exécution des prestations et disposant des moyens en rapport avec celle-ci.

# DETAIL DES PRESTATIONS

Les exigences techniques des équipements à fournir par le Titulaire et les conditions d’exécution figurent dans le CDC cité à l’article « Documents applicables » supra.

Les moyens de manutention sont :

* un transpalette électrique,
* un chariot élévateur électrique,
* une nacelle ciseau électrique,
* une nacelle à bras déporté électrique,
* une nacelle à mât vertical,
* des masses de lestage empilables,
* quatre escabeaux 12 marches,
* deux plateformes individuelles roulantes de 3m,
* deux plateformes individuelles roulantes de 4,5m,
* deux cuves de transport,
* trois transpalettes manuels.

# DELAIS DE LIVRAISON

Le présent marché entre en vigueur à compter de la notification au Titulaire (T0) et expire à l’achèvement de toutes les prestations incombant au Titulaire.

Les délais prévus sont les suivants :

* notification du marché : T0,
* livraison des moyens de manutention : cf. tableau ci-après.

***(A compléter par le soumissionnaire)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Moyen de manutention | Quantité | Délai de livraison |
| Transpalette électrique | 1 | T0 + …… semaines |
| Chariot élévateur électrique | 1 | T0 + …… semaines |
| Nacelle ciseau électrique | 1 | T0 + …… semaines |
| Nacelle à bras déporté électrique | 1 | T0 + …… semaines |
| Nacelle à mât vertical | 1 | T0 + …… semaines |
| Masse de lestage empilable 200 kg | 10 | T0 + …… semaines |
| Masse de lestage empilable 100 kg | 10 | T0 + …… semaines |
| Masse de lestage empilable 50 kg | 6 | T0 + …… semaines |
| Masse de lestage empilable 25 kg | 8 | T0 + …… semaines |
| Escabeaux 12 marches | 4 | T0 + …… semaines |
| Plateforme individuelle roulante de 3m | 2 | T0 + …… semaines |
| Plateforme individuelle roulante de 4,5m | 2 | T0 + …… semaines |
| Cuve de transport | 2 | T0 + …… semaines |
| Transpalette manuel | 3 | T0 + …… semaines |

# CONDITIONS D'EXECUTION

## Dispositions générales

Le Titulaire reconnaît avoir une parfaite connaissance des prestations dont il a la charge.

Le Titulaire répond de la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées conformément aux dispositions prévues dans le CDC ainsi qu'aux règles de l'art.

En cas de défaillance du Titulaire, le CEA assure la continuité des prestations, objet du présent marché, par toute personne ou tous moyens appropriés, et pendant la durée nécessaire, le coût en résultant étant à la charge du Titulaire.

Les prestations comprennent la totalité des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation visée en objet. Aucun supplément de prix n’est accordé à ce titre.

Le Titulaire est réputé sous sa pleine et entière responsabilité s'être assuré de l'exactitude des cotes et des indications des plans et descriptifs qui lui sont fournis par le CEA.

Aucun recours ne peut être accepté à ce titre.

# LIVRAISON

La fourniture du matériel, objet du présent marché, est à la charge pleine et entière du Titulaire.

En tout état de cause, il appartient au Titulaire de prendre en compte l'environnement particulier du CEA et notamment les conditions d'implantation dans ses locaux, les matériels existants et autres installations et de prévenir, 15 jours ouvrés avant la date de livraison, l’interlocuteur technique CEA mentionné à l’article « interlocuteurs » du présent marché afin d’effectuer les formalités d’entrée sur le site.

# SOUS-TRAITANCE

## Conditions de sous-traitance

En référence à l’article 7 des CGA, le CEA autorise le Titulaire à sous-traiter l’exécution de certaines parties du marché sous réserve de l’acceptation du ou des sous-traitants et de l’agrément de leurs conditions de paiement, par le CEA.

Le défaut de déclaration de sous-traitance est sanctionné par les dispositions définies par l’article 39.2 des CGA.

Dans le cas où les prestations sont à réaliser dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (INB) et sont susceptibles d’avoir un impact sur la protection des intérêts (santé, sécurité et salubrité publiques et protection de la nature et de l’environnement) ou en lien avec celles-ci, elles ne peuvent être réalisées que par des sous-traitants de premier ou de deuxième rang.

## Demandes de sous-traitance

Les demandes de sous-traitance sont adressées obligatoirement au Bureau des affaires commerciales :

* Soit par courrier : CEA centre de Valduc

Secrétariat du BACO - bâtiment 102

21120 Is-sur-Tille

* Soit par courriel : [vasg@cea.fr](mailto:vasg@cea.fr)

Le Titulaire doit présenter les demandes d’acceptation des sous-traitants potentiels dans un délai suffisant pour en permettre l’instruction avant tout commencement des travaux sous-traités. Eu égard au respect des délais contractuels, le Titulaire ne peut se prévaloir des délais d’instruction d’une demande ou du refus d’acceptation d’un sous-traitant par le CEA pour justifier un retard dans l’exécution de ses prestations. Toute demande incomplète est systématiquement rejetée. Après acceptation du sous-traitant et avant tout commencement des prestations du sous-traitant, une copie du contrat de sous-traitance valorisé est transmise au CEA.

Le Titulaire doit reporter dans le contrat avec son sous-traitant, l’ensemble des obligations et des spécifications du marché, relatives aux prestations sous-traitées.

Le contrat de sous-traitance ne doit pas faire obstacle à une libre utilisation par le CEA des résultats ou des ouvrages du marché.

Après signature du Titulaire et du sous-traitant et au plus tard 3 semaines avant le commencement des prestations sous-traitées, une copie du contrat de sous-traitance est remise au CEA.

La déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) est disponible à l’adresse https://www.economie.gouv.fr/daj.

## Acceptation de sous-traitance

Pour chaque sous-traitant présenté, le Titulaire du marché doit joindre à la demande d’acceptation de sous-traitance les documents suivants :

* une plaquette ou une note décrivant les métiers et les activités de l’entreprise,
* les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation du sous-traitant au 31 décembre de l’année précédant la demande d’acceptation,
* une copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire,
* les attestations d’assurance civile générale et professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité,
* un extrait KBIS ou un document équivalent, datant de moins de trois mois.

## Sous-traitant(s) accepté(s)

*A la notification du marché, cette clause est complétée par le CEA, selon l’offre du soumissionnaire.*

# RECEPTION

Les fournitures donnent lieu à une réception sur le centre de Valduc, qui est prononcée par procès-verbal après vérification de leur conformité aux spécifications requises.

Elle doit avoir lieu dans un délai de 8 jours ouvrés au plus tard, à compter de la date de livraison.

# MONTANT

Le montant total forfaitaire plafonné du marché est de :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ euros HT

(Indiquer le montant en lettres)

***(à compléter par le soumissionnaire)***

Le montant total du marché est plafonné et ne peut en aucun cas être dépassé sans l'autorisation préalable et écrite du CEA - centre de Valduc et ce, sous peine de non-règlement des dépenses excédentaires. Il n'engage pas le CEA quant au volume des prestations à exécuter et le Titulaire ne peut pas s’en prévaloir au cas où celui effectivement demandé représenterait un montant inférieur.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Moyen de manutention | Prix unitaire en euros HT | Quantité | Montant total en euros HT |
| Transpalette électrique | XX,XX | 1 | XX,XX |
| Chariot élévateur électrique | XX,XX | 1 | XX,XX |
| Nacelle ciseau électrique | XX,XX | 1 | XX,XX |
| Nacelle à bras déporté électrique | XX,XX | 1 | XX,XX |
| Nacelle à mât vertical | XX,XX | 1 | XX,XX |
| Masse de lestage empilable 200 kg | XX,XX | 10 | XX,XX |
| Masse de lestage empilable 100 kg | XX,XX | 10 | XX,XX |
| Masse de lestage empilable 50 kg | XX,XX | 6 | XX,XX |
| Masse de lestage empilable 25 kg | XX,XX | 8 | XX,XX |
| Escabeaux 12 marches | XX,XX | 4 | XX,XX |
| Plateforme individuelle roulante de 3m | XX,XX | 2 | XX,XX |
| Plateforme individuelle roulante de 4,5m | XX,XX | 2 | XX,XX |
| Cuve de transport | XX,XX | 2 | XX,XX |
| Transpalette manuel | XX,XX | 3 | XX,XX |

***(A compléter par le soumissionnaire)***

# CONDITIONS ECONOMIQUES - ACTUALISATION DES PRIX

Les prix prévus au présent marché sont établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre, soit MM AAAA.

A la demande du Titulaire ou à l’initiative du CEA, les prix sont actualisés si un délai supérieur à trois mois s’écoule entre la date à laquelle le Titulaire a fixé son prix dans l’offre et la date de notification du marché.

La demande d’actualisation des prix est adressée obligatoirement au Bureau des affaires commerciales :

* Soit par courrier : CEA centre de Valduc

Secrétariat du BACO - bâtiment 102

21120 Is-sur-Tille

* Soit par courriel : [vasg@cea.fr](mailto:vasg@cea.fr)

Elle est accompagnée du calcul, arrondi au millième inférieur.

L’actualisation des prestations fermes se fait aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d’exécution des prestations, selon les modalités visées ci-après.

Dans le cas de prestations optionnelles ou conditionnelles, ces dernières sont actualisées selon les mêmes modalités si la date de levée des options ou si la date d’enclenchement des conditions, est postérieure de plus de trois mois à la date à laquelle le Titulaire a fixé son prix dans l’offre.

L’actualisation des prix des options ou des conditions, se fait aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d’exécution des prestations, selon les modalités visées ci-après.

Le coefficient d’actualisation Cn applicable pour le calcul des prix actualisés est donné par la formule :

Cn = (CPF 28.22)

(CPF 28.22o)

dans laquelle :

CPF 28.22o = Valeur (non provisoire) connue de l’indice de prix d’importation de produits   
industriels - matériels de levage et de manutention (référence INSEE = 010765241), au mois de la remise de l’offre,

CPF 28.22 = Valeur (non provisoire) connue de ce même indice trois mois avant la date de début d’exécution des prestations (et/ou de levée d’option/enclenchement de la condition).

Les prix ainsi actualisés restent fermes pendant toute la période d’exécution des prestations et constituent le prix de règlement.

# ECHEANCIER DE FACTURATION

Les termes de facturation sont 100 % du montant de chaque poste à la réception acceptée par le CEA.

# CONDITIONS DE FACTURATION

## Les factures dématérialisées sont à adresser au CEA via le Portail Chorus Pro de l’Etat (https://chorus-pro.gouv.fr).

Les factures sont adressées à terme échu, mensuellement et après acceptation des PV forfaitaires par le CEA.

## Pour être prise en considération, chaque facture émise par le Titulaire au titre du présent marché doit comporter les informations suivantes :

* le numéro de SIRET du CEA : 77568501900587,
* le code service : CVA-D (Valduc),
* la référence complète du marché (numéro d’engagement), à savoir : 4600\_\_\_\_\_\_, *(ce numéro sera complété à la notification du marché au Titulaire),*
* l’intitulé du marché,
* la date d’émission de la facture,
* le numéro de poste SAP correspondant à l’échéance facturée (cf. annexe 1 du présent marché).

Les libellés à caractère sensible ou classifié ne doivent en aucun cas être indiqués sur les factures ; seule la référence du jalon/poste doit être mentionnée.

Les factures sont à établir hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute facture non conforme aux termes du marché est renvoyée à l'émetteur.

Le délai de règlement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, sous réserve de l’acceptation par le CEA des prestations correspondantes conformément aux conditions du marché.

Les pièces justificatives (PV) attestant de l’acceptation du CEA doivent être transmises en même temps que les factures. Le montant des factures correspond exactement au montant dudit PV.

A défaut, une facture émise sans son justificatif d’acceptation de la prestation est rejetée en statut   
« recyclé ».

Dans le cas de prestations périodiques payables à terme échu, les factures émises avant le terme sont réputées avoir été émises le premier jour suivant la date du terme.

# REGIME FISCAL

Le montant du présent marché est soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur au moment du fait générateur. S’agissant d’une livraison de bien, la TVA est exigible au plus tard au moment du transfert de propriété.

# PENALITES

Conformément aux dispositions des CGA et en cas de manquements du Titulaire dans ses obligations contractuelles, des pénalités sont appliquées.

## Non-respect des délais de livraison

En cas de non-respect des délais prévus au présent marché, il est fait application de pénalités de 500 euros HT par jour de retard.

## Non-respect des règles, règlements et procédures

En cas de non-respect des règles, règlements et procédures, il est fait application de pénalités égales à 500 euros HT par occurrence constatée.

## Non-respect des règles de sûreté et sécurité

En cas de non-respect des règles de sûreté et sécurité, il est fait application de pénalités égales à 500  euros HT par occurrence constatée.

## Caractère des pénalités

Les pénalités sont plafonnées à hauteur de 10 % du montant total HT du marché.

Les pénalités sont applicables sans mise en demeure préalable.

Les pénalités sont à considérer indépendamment les unes des autres et sont, de ce fait, cumulables.

Les pénalités n'ont pas un caractère libératoire de la responsabilité du Titulaire. Le CEA a donc la possibilité de prétendre à la réparation de tout préjudice qu’il causerait au CEA.

# PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT

## Dispositions générales

Dans le cadre de l’exécution de ses prestations, le Titulaire prend toutes les dispositions pour :

* limiter les déchets (emballages),
* effectuer un tri à la source des déchets (assurer leur traçabilité et les évacuer vers les filières agréées en privilégiant le recyclage ou la valorisation),
* limiter l’impact sur les ressources (en préservant la qualité et la quantité de l’eau),
* limiter les consommations électriques et autres fluides et énergies,
* interdire les rejets liquides et gazeux non-autorisés par l’Installation,
* prévenir immédiatement l’Installation en cas de détection de pollution.

Le Titulaire met en œuvre tous les moyens nécessaires au respect de la réglementation relative à la pollution et à la protection de l’environnement.

Est notamment applicable, la procédure référencée SYM MS21X X DI PRO 00009657 E relative à la gestion des déchets conventionnels du centre de Valduc.

En cas d’incidence avérée de l’activité du Titulaire sur l’environnement, ce dernier assure la réparation du préjudice à ses frais exclusifs.

## Limitation des consommations

Dans la démarche environnementale, le Titulaire contribue à la maîtrise des consommations énergétiques (eau, gaz, électricité) et à la maîtrise des rejets, la réduction et la traçabilité des déchets, le tri sélectif, en étant force de proposition dans ces domaines.

Fait à Valduc en double exemplaire

Le

Pour le **TITULAIRE** Pour le **CEA**

ANNEXE 1 - POSTES SAP

*A la notification du marché, cette annexe sera complétée par le CEA.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° poste | Désignation | Montant | Date de livraison | Statut du poste |
| 10 |  |  |  |  |
| 20 |  |  |  |  |
| 30 |  |  |  |  |
| 40 |  |  |  |  |
| 50 |  |  |  |  |
| 60 |  |  |  |  |
| 70 |  |  |  |  |
| 80 |  |  |  |  |
| 90 |  |  |  |  |
| 100 |  |  |  |  |
| 110 |  |  |  |  |